



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

Relevé de conclusions n° 52
Réunion plénière du jeudi 16 avril 2009

La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA)
s'est réunie, en formation plénière, le jeudi 16 avril 2009,
sous la présidence du Président de la Commission, Monsieur Bernard LODIOT.

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres :

- Col. Jean-Eudes **BARAU**, *ministère de la Défense*
- M. Patrice **BOUVERET**, *Observatoire des Transferts d'Armements*
- Mme Sylvie **BRIGOT**, *ICBL*
- Ambassadeur Alain **GIRMA**, *Secrétaire général de la CNEMA*
- M. Bernard **LODIOT**, *Ambassadeur (e.r.) Président de la CNEMA*
- Mme Catherine **MINARD**, *MEDEF*
- Pr. Roland **de PENANROS**, *Universitaire*
- M. Jacques **RAHARINAIVO**, *MAEE (ASD/DT)*
- M. François **ROCHEBLOINE**, *Député de la Loire*
- Dr Viviane **VEAUX-RENAULT**, *ministère chargé des Anciens combattants*

CNEMA :

- Mme Pascale **LESPINARD**, *Secrétaire du SG-CNEMA*
- Mme Paule **MARCHAND**, *Secrétaire du SG-CNEMA*
- Mlle Fahima **LANANI**, *Vacataire du SG-CNEMA*

Invités :

- M. Arnaud **de CHAMPRIS**, *E.C.s.*

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du relevé de conclusions n° 51
- 2- Rapport 2007-2008 de la CNEMA
 - présentation du projet
- 3- Comité de liaison de l'action contre les mines
 - projets en cours
- 4- Evaluation de la politique française d'action contre les mines
 - remise et présentation du rapport final
- 5- Convention d'Oslo – Armes à sous-munitions
- 6- Questions diverses :
 - modification du décret constitutif de la CNEMA
 - voyage de terrain de la CNEMA en 2009
 - 2^{ème} Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa (30 novembre – 4 décembre 2009 – Carthagène, Colombie)
 - calendrier des réunions de la CNEMA pour 2009

La réunion est ouverte à 9h40 par le Président de séance.

1- Adoption du relevé de conclusions n° 51

Le relevé de conclusion n°51 concernant la réunion précédente de la CNEMA est adopté sans modification.

2- Rapport 2007-2008 de la CNEMA

Le président Bernard LODIOT présente le nouveau rapport en indiquant qu'il suivait le schéma du rapport 2006-2007. Il aborde succinctement les deux parties principales du rapport en énonçant les chapitres subsidiaires.

Monsieur le député François ROCHEBLOINE remarque que les années 2007 et 2008 se chevauchent. Le rapport dresse l'état des lieux du stock de mines pour l'année 2007 mais ne prend pas en compte l'année 2008. Il lui semble que, pour une remise en juin 2009, il devrait être possible d'avoir les données manquantes pour 2008 (état des stocks et financements). Il demande également que, pour le prochain rapport, une date limite de remise des contributions soit fixée et qu'on s'y tienne, au risque pour les retardataires de ne pas figurer dans le rapport.

L'Ambassadeur Alain GIRMA confirme qu'il va falloir rattraper le retard en fixant à l'avenir des délais fermes et définitifs.

Madame Sylvie BRIGOT demande s'il est possible de repousser la clôture de ce rapport en juin afin d'y inclure les données de 2008 (stocks et financements) et donc d'établir un rapport complet sur les années 2007 et 2008.

Le Président Bernard LODIOT tranche en faveur de la diffusion en l'état du rapport 2007-2008, à charge pour le secrétariat de prendre en compte les remarques qui ont été faites pour la rédaction du prochain rapport.

Monsieur Patrice BOUVERET fait part de sa volonté de figurer dans le rapport 2007/2008 et d'envoyer une contribution au secrétariat général de la CNEMA dans les plus brefs délais.

M. le député ROCHEBLOINE émet une remarque de forme en demandant de détailler les annexes dans le sommaire.

3- Comité de liaison de l'action contre les mines

L'ambassadeur Alain GIRMA rappelle que le CLAM a été créé pour mettre en synergie de façon aussi concrète et opérationnelle que possible l'offre française et la demande internationale de déminage. La dernière réunion du CLAM a eu lieu le 12 février dernier. Depuis lors, les choses n'ont guère évolué. Plusieurs appels à projets ont été portés à la connaissance de ses membres : en mars 2009, 4 projets ont ainsi été signalés par l'ONG HAMAP mais seulement l'un d'entre eux a fait l'objet d'une réponse (il s'agissait d'un projet de fourniture de matériel) ; des appels à manifestation d'intérêt de la part des Nations Unies et de NAMSA sont également restés sans réponse. L'aspect positif c'est que l'information circule bien désormais entre tous les membres du CLAM ; l'aspect négatif c'est évidemment la quasi-absence de réponse et le manque de réactivité des opérateurs qui doivent être analysés.

Madame Sylvie BRIGOT s'interroge sur cette absence de réponse en faisant remarquer que le CLAM a été créé à la demande des opérateurs du déminage eux-mêmes et non sur l'initiative de la CNEMA.

L'ambassadeur Alain GIRMA s'interroge également sur les raisons de cette situation qui pourrait s'expliquer par le manque d'habitude de travailler ensemble. Il précise, à la demande du Député ROCHEBLOINE, que les sociétés privées de déminage sont bien répertoriées et représentées au CLAM. Cependant, la plupart, excepté GEOMINES, expriment des réticences à travailler à l'étranger dans des zones à risques.

Mme Catherine MINARD pose la question de savoir si les opérateurs susceptibles de répondre sont bien ciblés et observe que l'échec éventuel du CLAM risquerait de ruiner les efforts pour organiser l'offre française déminage. Elle évoque l'idée d'alliances avec des entreprises européennes afin de décrocher des contrats.

L'ambassadeur Alain GIRMA précise que l'information recueillie est transmise à l'ensemble des membres du CLAM et que, si l'objectif est de faire un pont entre les opérateurs français, les alliances avec des entreprises européennes ou étrangères ne sont non seulement pas exclues mais sont même parfois nécessaires notamment dans le cas de financements de la commission européenne.

Monsieur le Député ROCHEBLOINE émet l'avis qu'il faudrait avoir un contact avec les partenaires privés pour connaître leurs aspirations et leur contraintes.

4- Evaluation de la politique française d'action contre les mines

M. de CHAMPRIS présente la version finale du rapport d'évaluation de la politique d'action française contre les mines. Pour lui, il s'agit d'une véritable évaluation puisqu'elle a comporté un comité de pilotage. La version finalisée tient compte des remarques qu'avait suscitées le projet de rapport, notamment celles de Monsieur Michael RULETA qui invitait les évaluateurs à modifier son aspect formel de manière à la rendre plus lisible. Elle a fait l'objet d'un résumé qui sera annexé au rapport 2008/2009 de la CNEMA. Elle comprend quatre parties : la cohérence de l'action, la stratégie en émergence, la mise en œuvre de la stratégie d'action durable contre les mines et l'avenir immédiat de la CNEMA selon trois scénarios.

A la suite de cette présentation, Monsieur le député ROCHEBLOINE propose de transmettre le rapport d'évaluation au Premier Ministre. Il rappelle que, lorsque la CNEMA a été créée, la France faisait partie des leaders dans le domaine de la lutte contre les mines antipersonnel qui bénéficiait alors d'une forte attention médiatique. Pour lui, le problème principal de la CNEMA, c'est le « turnover » de ses membres et notamment des représentants des ministères. Il souhaiterait qu'à l'avenir la CNEMA s'ouvre plus largement au débat et qu'aucun sujet ne soit déclaré « hors mandat » et ne se limite pas à « traiter d'Ottawa, de tout Ottawa mais rien que d'Ottawa ». Il pense que la CNEMA ne doit pas s'interdire de rendre des avis et de faire des propositions.

M. le professeur de PENANROS fait remarquer que l'objet initial de cette étude était d'évaluer les moyens financiers mis en œuvre par notre politique d'action contre les mines et surtout leur caractère efficient ou non. Or, le rapport s'apparente davantage à un audit de notre politique qu'à une évaluation de l'efficacité des moyens qu'elle met en œuvre. Il prend l'exemple du centre de déminage de Ouidah (BENIN), opération phare de la France, dont il aurait été intéressant de mesurer l'impact : superficies déminées, démineurs formés, etc. Il estime les financements français à l'Union européenne consacrés à la lutte contre les mines à 8 millions d'euros environ, à proportion de la part française au budget global de l'UE. Mais, même en incluant ces financements multilatéraux, la participation financière française dans la lutte contre les mines est bien en deçà de celles des autres principaux pays européens. Le désengagement financier de la France est donc bien une réalité.

M. François ROCHEBLOINE estime que le suivi des financements devrait faire partie du rôle de la CNEMA et propose la création d'un groupe de travail sur l'efficacité des financements.

Mme Sylvie BRIGOT doute que les membres de la CNEMA aient les compétences et surtout les moyens de faire l'audit des financements.

Mme Catherine MINARD insiste sur l'idée de consortiums européens car il existe très peu d'entreprises de déminage en France. Elle réagit à l'idée de pôle de compétitivité dans le domaine du déminage en soulignant qu'un soutien politique fort est avant tout nécessaire.

Mme Sylvie BRIGOT s'interroge sur le devenir de ce rapport d'évaluation et des observations qu'il suscite. Elle évoque la possibilité d'élargir le champ de compétence de la CNEMA, au delà des sous-munitions, à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques (Protocole 5). Elle estime que 2009 est une année phare pour réaliser des progrès dans ce domaine en raison de la réunion de la 2^{ème} Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa qui aura lieu en novembre à Carthagène et de l'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo dans le courant de l'année.

M. le professeur de PENANROS se demande s'il n'y a pas mieux à faire que d'attendre les retombées des services du Premier Ministre. Il considère que la CNEMA et ses membres d'origines diverses sont bien placés pour donner un avis sur ce rapport.

Mme Sylvie BRIGOT propose d'accompagner l'envoi du rapport d'un document estampillé CNEMA qui exposerait les observations de ses membres.

Le Président Bernard LODIOT précise que l'évaluation sera transmise au Ministre des affaires étrangères et européennes sous la tutelle duquel est désormais placée la CNEMA et qui appréciera si elle doit ou non être communiquée au Premier ministre.

L'ambassadeur Alain GIRMA propose de faire la synthèse des observations des membres de la CNEMA, de la soumettre, pour approbation, à la prochaine plénière et de la joindre au rapport d'évaluation lors de sa transmission au Ministre. Un message sera envoyé à tous les membres, présents ou absents, leur demandant de transmettre dans les meilleurs délais au secrétariat général leurs commentaires.

5- Convention d'Oslo – Armes à sous-munitions

M. le député François ROCHEBLOINE estime que les sous-munitions sont susceptibles de donner un nouvel élan à la problématique des mines antipersonnel.

M. le professeur de PENANROS observe que nous nous trouvons à un tournant dans le domaine des mines antipersonnel. Après une période initiale très dynamique, l'heure est à l'essoufflement car les obligations de la France en vertu de la convention d'Ottawa sont remplies. Il est nécessaire de lancer une nouvelle dynamique : le sujet des sous-munitions devrait y contribuer, le constat désormais vérifié de notre désengagement financier aussi.

Mme Catherine MINARD exprime des doutes quant à la possibilité d'étendre les compétences de la CNEMA aux bombes à sous-munitions.

Monsieur Jacques RAHARINAIVO indique que la procédure de ratification de la Convention d'Oslo a été lancée avec l'objectif d'aboutir dès le présent trimestre. L'urgence a été demandée ce qui témoigne d'une priorité politique élevée. Concernant l'élargissement du mandat de la CNEMA aux BASM, cette option a été présentée en interne au Ministre des affaires étrangères et européennes, et devrait prévaloir.

Le Président Bernard LODIOT propose que la problématique de l'élargissement du mandat de la CNEMA soit examinée ultérieurement.

6- Questions diverses

• Décret modificatif

Monsieur le député ROCHEBLOINE rappelle la candidature de la CFTC à la CNEMA et souhaite savoir la suite qui lui a été réservée.

Monsieur l'ambassadeur Alain GIRMA précise que, le décret modificatif qui doit officialiser le rattachement de la CNEMA au MAEE étant en cours de signature, il a été pris note de cette candidature sur laquelle la CNEMA devra statuer dès que le nouveau décret sera en place.

S'agissant du projet de décret modificatif lui-même, il est actuellement soumis à consultation interministérielle. Il consacrera, s'il est adopté, le rattachement de la CNEMA au Ministère des affaires étrangères et européennes et son extension au Ministère de la santé et au Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer.

• Voyage de terrain

L'ambassadeur Alain GIRMA soumet deux propositions de déplacement : l'Angola où des actions substantielles ont été financées par la France. Le contexte politique bilatéral est favorable mais l'Angola n'est pas un pays facilement accessible ; la Colombie, sachant que ce pays a sollicité l'appui de la France dans le domaine de l'assistance aux victimes, que la Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa aura lieu à Carthagène à la fin de l'année et qu'il pourrait être intéressant, si une coopération voyait le jour, de coupler la visite de terrain avec la dite Conférence.

Mme Sylvie BRIGOT s'enthousiasme à ces propositions. Elle rappelle qu'il y a énormément à faire en Colombie. ICBL travaille à inscrire la réunion de Carthagène sur les calendriers des différents ministres et également sur la possibilité de mettre en place des financements pluriannuels dans ce pays. La Commission européenne s'y intéresse car elle finance une étude sociologique et économique afin de localiser les zones touchées par les mines ainsi que leur impact.

M. de CHAMPRIS indique qu'une université colombienne travaille à la mise au point d'une araignée de déminage ce qui pourrait constituer un point intéressant de coopération.

Mme Sylvie BRIGOT demande s'il est possible, en tant que CNEMA, de convaincre le Ministre des affaires étrangères et européennes, de se rendre à la Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa en Colombie.

M. Jacques RAHARINAIVO, répond qu'il est trop tôt pour se prononcer et qu'en tout état de cause, un tel déplacement devrait être envisagé dans un programme plus large.

La séance est levée à 12h40.

**La prochaine réunion plénière de la CNEMA
aura lieu le jeudi 11 juin 2009.**